TRÉGUENNEC

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260519-2026_37-DE

Date de convocation :
13 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Nb de procurations : 0
Nb de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Jean-Daniel MAO, Maire.

Etaient présents : Emmanuelle BARGAIN, Monique BARSACQ, David CARVAL, Bertrand GRABOWSKI, Nolwenn GUIZIOU, Max HURDEBOURCQ, Loïc LE BRUN, Jean-Daniel MAO, Sophie MAXIMIN, Stéphane MOREL.

Etaient absents représentés :

Etaient absents non représentés : Agathe RAMPILLON

Secrétaire de séance : David CARVAL

2026-37 Projet de RNR des Dunes et Paluds bigoudènes — Avis sur la demande de classement

Conformément au Code de l'environnement, dans le cadre de la procédure de classement des dunes et paluds bigoudènes en Réserve naturelle régionale, le Conseil régional procède aux consultations obligatoires en direction du public, de l'Etat en région, du Conseil maritime de façade (CMF), du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, ainsi que des collectivités locales concernées par le périmètre proposé.
Sollicité initialement par la CCPBS pour recueillir un accord de principe pour le classement des 35 parcelles cadastrées dont la commune de Tréguennec est propriétaire, pour une surface totale de 48,6 hectares, le conseil municipal a émis un avis favorable à l'intégration de 11 parcelles dans le projet de Réserve naturelle régionale transmis par délibération du 30/06/2025.

Pour la suite de la procédure, le Conseil régional sollicite désormais l'accord formel de la commune de Tréguennec en tant que propriétaire public par une délibération du conseil municipal concernant le classement en Réserve naturelle régionale des parcelles cadastrées et zones non cadastrées propriétés de la commune de Tréguennec (12,6 ha).

Le Conseil régional actera par délibération, après prise en compte de l'ensemble des avis obligatoires et accords définitifs des propriétaires, le classement pour 10 ans de la Réserve naturelle régionale des Dunes et paluds bigoudènes.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- Décide de se prononcer favorablement sur le projet de création de Réserve Naturelle Régionale.

- Décide de donner son accord concernant le classement en Réserve naturelle régionale des parcelles communales listées ci-dessous :

Section	Parcelles	Surface (m²)
A	213, 214, 215, 216, 217, 218, 221, 1379, 1380, 1500 et 1552	**126 205 m² soit 12,6205 ha**

VOTE DU CONSEIL			
Projet de RNR des Dunes et Paluds bigoudènes — Avis sur la demande de classement	**Pour**	**Contre**	**Abstention**
	8	0	2

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Jean-Daniel MAO

MAIRIE DE TREGUENNEC (FINISTERE)